



**Primes pour carburants aux opérations forestières payées par Domtar
pour les feuillus-mélangés et les peupliers,
en supplément du prix aux Producteurs
2024**

MOIS	MONTANT DE LA COMPENSATION
JANVIER	1.05 \$/TMA
FÉVRIER	1.40 \$/TMA
MARS	1.25 \$/TMA
AVRIL	1.23 \$/TMA
MAI	\$/TMA
JUIN	\$/TMA
JUILLET	\$/TMA
AOÛT	\$/TMA
SEPTEMBRE	\$/TMA
OCTOBRE	\$/TMA
NOVEMBRE	\$/TMA
DÉCEMBRE	\$/TMA

Prix provisoire au 1^{er} mai 2024

Feuillus-mélangés : 79 \$/TMA

Peupliers : 70,50 \$/TMA

Légende : TMA = Tonne métrique anhydre